LE REVEIL MUTUALISTE

Six ans d'attente

A la fin de 1926, les Assurances Sociales restent à l'état de projet

La session parlementaire vient d'être close et le projet de loi sur les Assurances sociales déposé à la Chambre, en 1921, par M. Daniel-Vincent ,alors ministre du Travail, reste dans le domaine spéculatif.

Au bout de six ans d'attente et d'espoir, cette urgente et salutaire réforme apparaît encore comme une réalisation lointaine, noyée dans des brumes d'insondable profondeur.

C'est une grande déception pour les prolétaires.

Après avoir fait d'un cœur noble et généreux le sacrifice de leur vie pour la défense de la patrie et s'être lancés avec ardeur, dans la furie meurtrière des combats, les ouvriers échappés au carnage et rentrés à l'usine, à l'atelier, attelés de nouveau au labour des champs se voient aujourd'hui, comme avant la guerre, exposés et livrés, sans aucune garantie légale, aux risques d'invalidité, de maladie, de vieillesse miséreuse.

Le Gouvernement, le Parlement se sont contentés de leur faire des promesses, jamais tenues.

C'est un jeu dangereux.

A la séance solennelle de clôture du Congrès national de Strasbourg, sur cette terre d'Alsace où les assurances sociales sont appliquées depuis 1911, à la satisfaction de tous, M. Raoul Péret, président de la Chambre des députés et président général de la Fédération nationale de la Mutualité française, déclarait :

« Les pouvoirs publics pourraient-ils, équitablement, refuser d'entendre la voix de nos organisations quand il s'agit d'instaurer, par dispositions législatives, la défense du producteur contre la maladie, l'invalidité, la vieillesse ?

» Ni aux premiers jours de sa naissance, ni au lendemain de cette guerre où se sont formées tant de fortunes rapides par le moindre effort, jamais l'esprit de lucre n'a pénétré dans la maison mutualiste. Quelle force et quelle indépendance cela nous confère pour parler et agir !

» La Fédération Nationale de la Mutualité a, depuis qu'il a été déposé, examiné, en la suivant dans ses transformations successives, le projet de loi sur les Assurances sociales et, durant plus de cinq années, elle s'est attachée à en bien pénétrer l'esprit, à en prévoir les conséquences, à rechercher surtout comment et par qui devait être assuré le fonctionnement de cette grande loi impatiemment attendue. C'est après de longues délibérations, à la suite d'un examen complet, approfondi, qu'elle a pu apporter cette affirmation réfléchie : La Mutualité est prête à donner son plein concours pour l'application de la loi ; elle offre ses cadres, ses méthodes, son expérience et demande qu'on lui fasse confiance pour le bien des assurés, pour celui de l'Etat, pour le succès de la plus vaste entreprise qui ait été tentée dans l'ordre des réformes sociales.

» La Mutualité française abrite sous sa voûte imposante cinq millions de citoyens qui constituent, parmi les forces vives de la nation, les plus fermes soutiens de l'armature sociale. **Prenons garde de semer dans leurs rangs des germes de découragement ».**

Ces judicieuses paroles du président général de la Fédération nationale ne semble pas avoir été entendues ou comprises par le Gouvernement, car il se contente de faire procéder, sans hâte, à des travaux d'étude sur les répercussions financières !

On nous avait promis les assurances sociales pour la Pentecôte, puis comme cadeau de Noël Ce sera peut-être pour Pâques ou pour la Trinité.

Sans rien abandonner de leur légitime espérance de voir aboutir la réforme depuis si longtemps réclamée par eux, les Mutualistes se sont imposés la tâche, au Congrès de Strasbourg, de redoubler d'ardeur de propagande et de zèle organisateur, pour faire produire son plein rendement à la loi de 1898, charte de leur institution d'agissante solidarité.

Ils fournissent ainsi une nouvelle preuve manifeste de leur bonne volonté d'action et, malgré les multiples écueils dressés sur leur route, demeurent les vaillants pilotes du navire dirigé de leurs mains fermes vers le phare de salut, rayonnant de justice sociale.

Elysée POLVENT.

Une élection parlante

Le dimanche 19 décembre, avait lieu à la Préfecture du Nord un scrutin à bulletin secret pour l'élection du délégué des Sociétés de secours mutuels du département du Nord, à l'Office des habitations à bon marché.

Sur 898 Sociétés inscrites, 611 ont pris part au vote, s'effectuant sous double enveloppe fermée.

Chaque Société avait droit à un vote, émis par un membre désigné de son Bureau administratif.

Le dépouillement du scrutin s'est fait jeudi, à la Préfecture, en présence de M. Fernand Leroy, Secrétaire-Général du Nord ; Girardin, conseiller municipal de Lille ; Huet, chef de division, et Marcy, chef de bureau.

Les suffrages exprimés se chiffraient par 597.

M. Georges Petit, président de l'Union Mutuelle du Nord, a été proclamé élu, avec 555 voix.

M. Sinaeve, conseiller municipal d'Halluin, président de la « Fraternelle », dont la candidature avait été présentée par la Fédération des Travailleurs mutualistes du Nord, administrée par le Docteur Verhaeghe, Théodore Devernay, Bibiche, de la C.G.T., réunit 14 voix.

M. Louis Deschamps, président des Anciens Sous-Officiers de Roubaix, obtint 19 voix et M. Dubois, président de la « Mutuelle Nadaud », de Roubaix, 4 voix. Divers : 5. Nuls : 14.

Le dépouillement du scrutin n'a donné lieu à aucune observation.

Cette élection, au lendemain d'une campagne ardente contre la gestion du Conseil d'administration de l'Union départementale et qui avait eu son écho au Congrès national de Strasbourg, est significative.

La Fédération des Travailleurs mutualistes du Nord est étrangère à ces critiques. Elle a simplement voulu poser une candidature ouvrière et affirmer un principe, selon son droit indiscutable. Elle ne saurait donc être mise en cause.

Mais, par ailleurs une leçon encourageante et réconfortante se dégage, lumineuse et vivifiante, du scrutin du 19 Décembre.

L'élection de M. Georges Petit, à une écrasante majorité, est une réponse éloquente et directe, sur le terrain même où l'attaque s'était produite, aux manœuvres de division mutualiste. — E. P.

NOS SOCIÉTÉS

Les Philanthropes de Moulins-Lille

Le 28 juillet 1921 fut fondée à Lille, dans le populeux quartier ouvrier des Moulins, l'Union philanthropique des chefs de services et contremaîtres des industries métallurgiques.

LES PROMOTEURS ET FONDATEURS DE L'UNION PHILANTHROPIQUE

En haut : M. G. Desmons, président honoraire ; De gauche à droite : MM. L. Laleu, vice-président et J. Carpentier, président.

Cette association mutualiste, ayant son siège 86, rue d'Arras, à Lille, a pour but d'établir un lieu amical et fraternel entre tous ses membres, de les renseigner sur les emplois vacants, de se faire l'intermédiaire désintéressée auprès des industriels pour faciliter le recrutement des chefs de services et contremaîtres sociétaires, en vue de l'intérêt corporatif.

Cette société a, en outre, pour objet, de secourir ses adhérents en cas de maladie ou de chômage et d'aider les familles de ses membres décédés.

Elle a également pour but d'apporter son obole aux œuvres humanitaires : d'encourager les institutions et cours professionnels ; de documenter ses sociétaires par des revues, journaux, conférences techniques, leur permettant de suivre plus facilement l'évolution industrielle.

De plus, elle réunit plusieurs fois par an les familles de ses adhérents en des fêtes attrayantes qui, bien que modestes, font ressortir la magnifique émulation présidant aux destinées de cette Amicale, digne d'être connue, encouragée et qui devrait grouper tous les chefs de services et contremaîtres de la région du Nord, en vertu de la vieille et stimulante maxime qui présente une vérité stimulante et une force particulière pour tous les travailleurs : l'union fait la force !

S'organiser, se grouper en solide association, n'est-ce pas le devoir impérieux de tous ceux qui apportent à l'Industrie leur puissance d'effort et de labeur ?

L'Union philanthropique de Moulins-Lille compte de nombreux membres honoraires industriels et quantité de membres actifs appartenant au personnel de maîtrise des principales usines métallurgiques de notre région.

Depuis deux ans, elle est formée en fédération réunissant les groupes de Lille, Bordeaux, Lyon, Grenoble, Marseille, Nantes, Le Havre, qui se sont réunis en différents Congrès pour travailler, avec une égale ardeur, dans leur champ d'action bienfaisante.

Tous les industriels de la région du Nord seront bien inspirés en adressant leurs offres d'emploi au vice-président de l'Union, M. Léon Leleu, chargé du service des placements, 7, rue de Nantes, à Lille.

Les réunions ordinaires de la Société se tiennent le deuxième dimanche de chaque mois, à 10 h .30, au siège, 26 rue d'Arras, et les adhésions y sont reçues tous les jours .

L'assemblée extraordinaire est fixée au 9 janvier prochain, pour le renouvellement du Bureau. Elle sera suivie du tirage d'une tombola, ce qui sera l'occasion d'une nouvelle et cordiale fête familiale.

Mort de Victor Thiriet

Tous les mutualistes du Nord apprendront avec émotion la mort de M. Victor Thiriet, décédé subitement à Paris, à l'âge de 58 ans.

Vice-président de la Fédération nationale de la Mutualité française et membre du Conseil supérieur, M. Thiriet était un militant actif et dévoué. Ses judicieux conseils, dictés par une profonde connaissance de toutes les questions mutualistes, étaient toujours écoutés avec déférence et profit dans les Congrès nationaux, où il fut maintes fois rapporteur-général.

Doué d'un remarquable talent de propagandiste, il s'était acquis toutes les sympathies par son caractère affable et la sincérité de ses convictions.

Sa mort est une perte très sensible pour la Mutualité tout entière.

Les pensions pour accidents du travail

CALCUL DU SALAIRE DE BASE

En réponse à une question d'un de nos lecteurs du Cambrésis, signalons que la loi du 8 juillet 1926 fixe comme suit les conditions dans lesquelles doit être établi le salaire annuel servant de base au calcul de la rente en cas d'incapacité permanente de travail :

Si le salaire annuel ne dépasse pas 8.000 francs, la rente est calculée sur le montant intégral du salaire. Si le salaire dépasse 8.000 francs, la partie du salaire supérieure à huit mille francs est comptée pour le quart jusqu'à 18.500 frs et pour le huitième au-delà de cette somme.

Il y a là une amélioration incontestable de la situation faite actuellement aux victimes du travail.

Mais ces dispositions ne doivent entrer en vigueur (article 2 de la loi) que le premier jour du septième mois qui suivra la promulgation de la loi au « Journal Oficiel ». Cette promulgation a été faite le 9 juillet 1926.

Il y a lieu de noter que des conventions peuvent toujours intervenir entre ouvriers et chefs d'entreprise pour élever les chiffres de la quotité ci-dessus mentionnée.

A une question écrite de M COPPEAUX, député, le Ministre du Travail a répondu que « sous réserve de l'interprétation des tribunaux judiciaires, l'entrée en vigueur de la loi du 8 juillet 1926 doit être fixée au 1er février 1927. »

Cette question de Coppeaux, député-maire de Fourmies, avait été posée au Ministre du Travail, à la demande de la Fédération des travailleurs mutualistes du Nord, ayant son siège à Lille, 147, rue d'Arras.

Sociétés approuvées

Par arrêté du Ministre du Travail ont été approuvés les statuts des Sociétés de secours mutuels suivantes :

L'Union du personnel gradé de l'Electricque Lille, Roubaix, Tourcoing, à Roubaix, n° 1709.

Union des anciens combattants, veuves de guerre et ascendants, de West-Cappel. But : Solidarité et entr'aide aux victimes de la guerre. Siège : Mairie de West-Cappel.

UN MARCHEUR A PARCOURU 20 KILOMÈTRES EN 1 H. 38'

Le marcheur Allegari, dont le record du monde des 20 kilomètres marche qu'il avait récemment établi n'avait pas été homologué par suite d'un itinéraire inexact, a répété sa tentative hier à Milan. Il a couvert 20 kilomètres en 1 heure 38 minutes 33 secondes 1/5.

GROS LOTS

VILLE DE PARIS 1899

Le numéro 276.507 est remboursé par cent mille francs.

Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 francs : 15.516, 387.765.

Les trente numéros suivants sont remboursés chacun par 1.000 francs :

71049	72832	20564	70337	106253	108554	136309
150672	170169	200312	202434	238253	242056	267938
270670	273050	286233	299134	326383	332089	332169
40117	341745	350180	368121	370819	384201	387209
390573	392742					

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Passable ; nuageux avec neige ou pluie ; vents de nord-ouest à ouest 4 à 8 mètres ; température minimum environ moins 2°.

LA JOURNÉE SPORTIVE

FOOTBALL-ASSOCIATION

RÉSULTATS DU 26 DÉCEMBRE 1926

Avenir Sportif Lommois (1 B) bat Iris-Club Lillois (1 B) par 4 buts à 3. — Lomme domine en première mi-temps et marque 3 buts contre 1 pour l'Iris. Après les citrons, les Lommois fléchissent un peu, ce qui permet à l'Iris d'égaliser. Dix minutes avant la fin, Lomme marque le but qui lui donne la victoire et rien ne sera plus marqué jusqu'à la fin de la partie que dirigea avec compétence M. Carbet.

U.S. CHEMINOTS D'HENIN-BILLY (1 A) BAT A.S. COURCELLES (1 A) PAR 3 BUTS A 0

Match ardemment disputé. Si Courcelles méritait de sauver l'honneur, les cheminots, par contre auraient pu tradnire leur avantage par un plus grand nombre de buts.

L'arbitre officiel, brillait par son absence, fait à déplorer, le sort ayant désigné un spectateur hénimois ; les Courcellois se crurent désavantagés. Cependant, cet arbitre fut impartial, la preuve en est puisqu'il siffla plusieurs coups francs contre les cheminots, ne laissant rien passer. Regrettons seulement qu'il n'ait pas été plus ferme vis à vis de certains joueurs un peu grossiers.

F.C. DE QUAROUBLE ET A.S. RAISMOISE FONT MATCH NUL, 2 A 2

De suite, les deux équipes sont en jeu. Raismes domine, mais la défense adverse faisant merveille, rien ne passe. Sur une descente de la ligne d'avants quarouble, un penalty leur est accordé ; il est magistralement transformé par Franz. Sur un schoot plongeant, le keeper quarouble est battu. La mi-temps arrive sur le résultat de 1 à 1.

A la 2e mi-temps, Raismes descend et marque un 2e but. Aussitôt la remise en jeu, un penalty est accordé aux Raismois, mais est magistralement stoppé par le gardien de but, qui fait merveille. Quarouble ne jouant qu'à 10, dont 3 remplaçants, ne se décourage pas et voit aboutir ses efforts par Frantz, qui ajoute un 2e but. La fin es tsifflée sur le résultat de 2 à 2. L'arbitrage fut excellent.

A.S. BARLINOISE (1 A) BAT C.S. AVION (1 A) PAR 1 BUT A 0

Ce match, disputé sur le « ground » de la rue Arago, à Barlin, fut très courtois. Les deux équipes firent preuve d'un allant extraordinaire, mais comme toujours, les « diables verts » se montrèrent plus en souffle et prirent une belle revanche du match aller. Le score ne reflète pas exactement la physionomie de la partie. Un penalty en faveur de Barlin fut shooté dehors et les Avionnais peuvent féliciter chaleureusement leur goal qui bloqua maintes bâlles difficiles.

Les deux équipes sont à féliciter par leur jeu scientifique. Le but unique fut marqué à la 35e minute de jeu en première mi-temps, sur un joli centre de l'ailier Chocquet, bien repris de la tête par Moreau.

Si on considère que les Barlinois ont tous les grands matches à jouer sur leur terrain, nous ne serions pas surpris de les voir reconquérir la place de second.

A signaler l'excellente tenue du public. L'arbitre, M. Charles Pruvost fut très impartial et fut félicité par les deux équipes.

IRIS-CLUB LILLOIS (1 A) BAT AVENIR SPORTIF LOMMOIS (1 A) PAR 2 A 0

Partie disputée avec ardeur par les deux équipes. L'Iris marque ses 2 buts en première mi-temps. Dans le 2e time Lomme domine mais ne parvient pas à traduire. Bien que le score soit assez net, les Lommois méritaient mieux et sans la malchance ils devaient sauver l'honneur.

F.C. MARQUETTE ET S.C. WATTRELOS FONT MATCH NUL, 1 A 1

Le mauvais état du terrain empêcha tout beau jeu et ne permit pas aux joueurs du F.C.M. de donner leur maximum. Bon arbitrage de M. Herbaut.

— F.C. Marquette (2) bat S.C. Wattrelos (2) par forfait.

U.S. CHEMINOTS D'HELLEMMES (1A) BAT U.S. RONCHIN-THUMESNIL (1A) PAR 2 A 1

Partie jouée sur le terrain des Cheminots. Ronchin a l'avantage du vent et marque un but sur penalty. Cette pénalité très sévère fut fortement contestée. Au second time, les cheminots dominent franchement, marquent deux buts, enlevant une victoire méritée A signaler à Ronchin un demi-centre et l'ailier droit ; aux cheminots, les frères Deschinkel et Castelain. Arbitrage de M. Vallin.

— Pour la Coupe des Cheminots, l'U.S.C.H. bat l'U.S.C Douai par forfait.

L.U.S.St-POL GAGNE PAR FORFAIT

Le match comptant pour le championnat d'Artois (2e division) qui devait avoir lieu entre l'Union Sportive Saint-Poloise (1re A) et l'U.S. de Lévin (1re A), n'a pu être joué. Lévin arriva sur le terrain avec 30 minutes de retard et l'arbitre fut forcé d'appliquer le règlement.

Néanmoins, un match amical eu lieu entre les équipes et Saint-Pol l'emporta par 3 buts à 1. Ce match fut arbitré par M. Emile Bernard.

F.C. LOOSSOIS (I) BAT RED-CLUB LILLOIS (mixte) PAR 5 BUTS A 1

Partie correctement disputée où l'avantage de Loos se fit sentir en deuxième mi-temps. Au repos, le score était nul.

— F.C.L. Juniors bat A.C. Flers-Bourg (Juniors) par forfait.

EN BELGIQUE

LES CHAMPIONNATS

DIVISION D'HONNEUR

Daring Bruxelles bat Anterp	2–1
U. Saint-Gilloise bat A.A. Gantoise	3–2
Beerschot bat La Forestoise	2–1
C.S. Brugeois et R.C. Bruxelles	0–0
Berchem Sports bat F.C. Brugeois	3–0
Standard Liége bat F.C. Malines	2–1
R.Gand bat R.C. Malinoise	2–0

DIVISION I

Anderlecht bat Boom	4–0
Liersche S.K. bat White Star	1–0
Tunhout bat T.S.V. Lyra	1–0
S.R.U. Verviers bat Saint-Ignace	3–1
C.S. Verviers bat F.C. Liégeois	2–1
Tilleur F.C. et Oude God Sport	3–3
A.S. Hertal bat Uccle Sport	3–2

UN GRAND MATCH INTERNATIONAL A LILLE

Bredania contre Olympique-Lillois

Pour nous reposer des rencontres dures du Championnat, nous aurons, enfin, un beau match international. Nous disons « enfin » car les spectateurs préfèrent de beaucoup une belle rencontre où les joueurs s'appliquent à pratiquer du beau football, que ces matches où l'on assiste à une véritable débauche d'énergie, à des courses folles pour empêcher les adversaires de s'emparer du précieux, et au cours desquels tout ce qui fait le charme du beau football, l'habileté, la science, l'intelligence du jeu, la précision des passes, demeure au dernier plan.

Chaque rencontre des Hollandais à Lille, fut, par contre, une démonstration de très joli football. Les Hollandais, calmes et athlétiques, précis et ordonnés sont des adversaires dangereux pour les meilleurs, mais avant tout, ils aiment à jouer du bon football. Au surplus, nous avons déjà vu Bredania à Lille où il fut vainqueur après une excellente exhibition.

AU CLUB DES SUPPORTERS DU STADE BETHUNOIS

Le Club des Supporters du Stade Béthunois organise le vendredi 31 décembre, à 20 h. 30, dans la salle du Kursaal, un bal suivi de cotillon. On sait que les réunions organisées par le club ont toujours obtenu un très grand succès, aussi il ne fait aucun doute que celle de vendredi soir ne laissera rien à envier aux autres.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OLYMPIQUE LILLOIS

En raison du décès de son regretté président d'honneur, M. André Huet-Teruynck, le Comité de l'Olympique Lillois a décidé de remettre l'assemblée générale qui devait avoir lieu le jeudi 30 décembre, au jeudi 6 janvier, même ordre du jour.

CYCLISME

A L'UNION VELOCIPEDIQUE D'ESQUERMES

Cette société d'encouragement au sport cycliste, organisatrice de l'arrivée du challenge Sigrand 1926, invite les jeunes gens amateurs du cycle à s'inscrire dès maintenant à son siège social chez Jules Bomme, 21, rue Mexico, Lille

Sortie d'entraînement tous les soirs, suivie d'une grande tombola gratuite. Les touristes routiers désirant participer aux sorties peuvent s'inscrire au siège huit jours avant. Home Trainer à la disposition des membres.

Assemblée générale le 28 décembre, à 8 h. 30. Grande tombola gratuite. Présence indispensable.

BASKET-BALL

CHAMPIONNAT DU NORD (Division d'Honneur)

O.L. bat I.C.A.M. par forfait ; S.C.T. bat F.C. Roubaix par 40 à 28. A la fin des matches aller, l'O.L., le S.C.T. et le F.C.R. sont en tête à égalité.

Réserve de division d'honneur. — O.L. bat I.C.A.M. par 12 à 7.

RUGBY

L'EQUIPE DE FRANCE QUI JOUERA CONTRE L'IRLANDE EST FORMÉE

A l'issue du match France-Maoris, la commission de sélection de la F.R. a composé comme suit l'équipe de France qui matchera, le 1er janvier, à Colombes le team représentatif de l'Irlande.

Arrière : Piquemal (Stadoceste Tarbais) ; trois-quarts : Besson (C.A.S.G.), Graciet (Stade Bordelais) Ballette (U.S. Quillan), Jauréguy (Stade Français) ; demis : ouv., Du Manoir (Racing), Bader (S.S. Primevères) ; avants : 3e ligne, Ribère (Quillan), Piquiral (F.C. Lyon), Prévost (S.C. Albigeois) ; 2e ligne, Cassayet (R.C. Narbonnais), Bousquet (S.C Albigeois) ; 1re ligne, Hutin (C.A.S.G.), Gonnet, tal (Racing), Etcheberry (C.S. Vienne).

Cette équipe comprend deux nouveaux internationaux : Piquemal et Hutin. Elle apparaît sensiblement plus forte que celle qui fut battue par les Maoris, grâce à la présence de Besson, à l'aile, et de Du Manoir à l'ouverture. Les avants ont donné satisfaction dans l'ensemble et sont justement conservés, à l'exception de Seyreux que remplace Hutin, actuellement en très grande forme et digne de l'équipe de France. Sorgens et Vila disparaissent comme le laissait prévoir leur mauvaise exhibition de Colombes.

BOXE

LE GALA DE BARLIN

Ce serait tromper les sportsmen que de dire qu'il y avait foule au gala de boxe de dimanche à Barlin.

Mais les rencontres ne perdirent rien de leur valeur ! Il nous faut remercier M. Proville Alcide d'avoir organisé de main de maître ce gala qui avait un but désintéressé. Un fait à remarquer : la forme actuelle de Broda et Audin, qui pourraient aller très loin dans le sport pugilistique, s'ils avaient les ressources pécuniaires nécessaires. Voici les résultats :

En 4 rounds de 2 minutes. — **Taverne,** 57 kg., du R.B., bat **Lemaire,** 57 kg., du C.A. Auchel aux points

Boutry, 57 kg., du R.B., bat **Lainé,** 56 kg., du C.A. Auchellois, par abandon au 2e round.

Poiret, 55 kg., du R.B. ayant le pouce foulé, abandonne au 2e round et **Doyelle,** 55 kg. du C.A. Auchel, est déclaré vainqueur. Poiret demande sa revanche, qui est acceptée.

En match-revanche, **Guillemaud,** 57 kg., du C.A. Auchel bat **Orthon,** du R.B., aux points.

En 8 rounds de 2 minutes. — **Gervois,** 61 kg., du C.P Auchellois, bat **Masnier,** 61 kg., du R.B., par abandon au 1er round.

Les combats vedettes :

En 10 rounds de 2 minutes. — La révélation barlinoise, **Audin,** 57 kg., bat **Lévêque,** 57 kg., de l'école Géo Mars, de Lille, par k.-o. au 2e round.

1er round. Lévêque fonce sur Audin et le martèle. Celui-ci riposte et accule Lévêque qui va au tapis. Le gong le sauve.

2e round : Audin envoie Lévêque au tapis pour le compte, sitôt la reprise.

Audin est porté en triomphe.

En 10 rounds de 2 minutes. — L'étoile barlinoise **Broda,** 68 kg du R.B., bat **Normand,** 68 kg., de la salle Géo Mars, de Lille, par k.-o. au 1er round.

Le combat : Les adversaires s'examinent. Broda attaque, mais Normand riposte et le touche fortement. Broda encaisse et semble se recueillir. En effet, d'un joli direct du gauche à la mâchoire, il envoie Normand au tapis pour le compte.

En somme, bonne journée pour le « Ring Barlinois.

Il faut espérer qu'à l'avenir les ferrents du sport sauront mieux reconnaître l'effort accompli dans notre ville aussi bien pour les autres sports que pour la boxe comme l'a d'ailleurs déclaré l'arbitre, M. Noël, dans le petit speech qu'il prononça.

TIR A L'ARC AU BERSAULT

PRIX DU CONSEIL GENERAL (9e Journée)

Ont pris part à cette 9e lutte du Grand Tir organisé par la Fédération des Archers du Nord, 297, rue Gambetta, à Lille, les sociétés suivantes : le Cercle Saint-Joseph des Champs, de Roubaix ; les Archers de l'Hôtel des Sapeurs-Pompiers, de Camphin-en-Pévèle, et deux pelotons de retardataires de diverses sociétés.

Ont enlevé les plus hauts points : V. Diviné, 37 ; H. Pourez, 33 ; S. Huys, 32 ; J. Guillaume, 31 ; E. Guillaume, 30, de Roubaix ; J. Daman, 29 de Saint-Martin ; G. Chantelou, 29, de Loos (Trois Rois) ; H. Quiret, 28 ; H. Cambier, 25, de l'« Alliance » ; J. Chantraine, 26, d'Hellemmes (Saint-Ghislain) ; A. Caby, 25, de Camphin.

Caisse intercommunale des retraites, du Nord

Le Conseil d'administration de la Caisse intercommunale des retraites s'est réuni lundi dans l'une des salles de la Préfecture du Nord, sous la présidence de COUTEAUX, député du Nord, conseiller général, vice-président de la Caisse intercommunale des retraites.

Le Conseil d'administration est heureux de constater que la plupart des communes comprenant tout l'intérêt que présente pour les collectivistes et les agents cette nouvelle institution ont envoyé leur adhésion ; on compte actuellement un millier d'adhérents ; 150 communes seulement n'ont pas encore délibéré sur la question. Il décide ensuite de ajourner, pour le moment du moins, la fixation de la date à partir de laquelle les agents communaux cesseront d'avoir la faculté de bénéficier des avantages accordés par le régime transitoire et d'adresser de nouvelles instructions aux municipalités retardataires pour les prier de faire connaître dans le plus bref délai leur décision définitive. Il fixera au cours d'une réunion ultérieure la date à partir de laquelle ce régime prendra fin.

Parmi les questions portées à l'ordre du jour, nous relevons notamment : 1. la fixation à 18 ans de l'âge à partir duquel seront admis les versements à la caisse ; 2. l'examen de la situation des agents âgés de plus de 60 ans qui désirent se libérer par échelons des retenues arriérées qu'ils entendent payer à la caisse intercommunale des retraites ; l'assemblée décide après discussion d'exiger pour ces agents un premier versement s'élevant à 50 % du total des retenues et de versements successifs dont le montant est arrêté par l'agent à condition qu'il y ait parfait versement des retenues et donations au jour de la liquidation de la pension ; 3. la fixation à 10 années du temps maximum donné aux agents qui désirent opérer le versement de retenues arriérées ; 4. l'examen de la question posée par M. Boutellier, secrétaire de l'association amicale des employés communaux de l'arrondissement de Lille au sujet de la situation des employés comptant moins de 25 ans de service au jour de la liquidation de la pension. L'assemblée décide de solliciter du Conseil général la revision du règlement de la caisse pour les agents bénéficiant du régime transitoire. Elle propose donc à l'assemblée départementale qui sera saisie de cette question à la prochaine session, de permettre aux agents comptant 60 ans d'âge et 15 ans de service d'obtenir une pension proportionnelle à la durée de leurs services et calculée à raison de 1/50e de leur traitement ; 5. la fixation de la quotité pour laquelle seront admis les avantages en nature pour le versement de retenues en vue de la constitution d'une pension de retraite, cette décision emporte également une révision du règlement qui doit être sanctionnée par décret.

LES ATTELAGES DE CHIENS

L'utilisation des chiens comme animaux de trait est soumise à une autorisation préalable. Cette autorisation n'est, en aucun cas, délivrée à d'autres personnes qu'aux mutilés victimes de la guerre et du travail aux personnes qui effectuent le transport du lait, des denrées d'alimentation et des journaux.

Si le chien utilisé est **attelé entre brancards,** la taille mesurée à l'épaule ne devra jamais être inférieure à 0.60. La charge qu'aura à traîner le chien ne devra jamais être supérieure à 100 kg.

Si le chien utilisé est maintenu à la voiture par une simple chaîne ou corde, laissant ainsi à l'homme place aux brancards l'effort principal de traction, la taille, mesurée à l'épaule de l'animal ne devra pas être inférieure à 0.50 et la charge à traîner supérieure à 300 kg.

Les autorisations sont délivrées par les préfets et sous-préfets.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

LE VOYAGE A LA MODE EN CETTE SAISON

Le voyage à la mode à cette époque de l'année c'est la route d'hiver des Alpes, d'Aix-les-Bains-Mont Revard à Nice par autocar P.L.M., en trois étapes d'une journée chacune : Aix-les-Bains-Grenoble . Grenoble-Digne ; Digne-Nice.

Des limousines du dernier confort, avec éclairage électrique et chauffage intérieur partent d'Aix-les-Bains les dimanche, mercredi et vendredi du 1 décembre au 28 février ; tous les jours, du 1er mars au 31 mai. Les départs de Nice ont lieu les dimanche, mardi et jeudi du 23 décembre au 28 février ; tous les jours, du 1er mars au 31 mai.

Les agences et bureaux P.L.M. de renseignements comme aussi les agences e voyages, délivrent des billets combinés comprenant à la fois le parcours en chemin de fer et le trajet en autocar.

Bourse de Paris du 27 Décembre

Rentes Françaises	Cours d. j.	Rentes Françaises	Cours d. j.
3 % perpétuel..	54 30	Crédit National	
3 % amortiss....	64 ..	1919.....	355 ..
3 1/2 % amortis	... ..	1920.....	351 ..
4 % 1915-1916...	60 ..	1921.....	418 ..
4 % 1917.....	50 50	1922 février...	453 ..
4 % 1918.....	50 60	1922 juillet...	486 50
5 % 1920.....	77 30	1923 janvier..	305 ..
6 % 1920.....	89 80	1923 juin.....	390 ..
4 % 1925.....	78 05	1924.....	387 ..
Bons 6 % 1922..	500 ..	1925.....	.....
» 1923..	475 ..		
» 1923 2	475 ..	Société Marseil. de Crédit, a.lib.	545 ..
» 1924..	495 50		

Tendance générale ferme. Au Parquet, les Rentes Françaises sont soutenues, les établissements de crédit et les valeurs internationales progressent vivement.

En Coulisse, les mines et les caoutchoutières sont particulièrement recherchées.

Le livre à 122.62 et le dollar à 25.25.

Les valeurs de nos grandes banques sont en avance la Banque de Paris et des Pays-Bas se tient aux environs de 1600, la Banque Nationale de crédit est à 660, la Banque Transatlantique monte de plusieurs points à 318, le Crédit Lyonnais gagne aussi du terrain à 2350 et la Banque de l'Union Parisienne cote 1138.

Les valeurs de pétrole montent, la Mexican Eagle fait 126 après avoir monté en ouverture à 127.50, le Pétrole Premier à 1317, la Dabrowa cote 364, la Pétrofina est à 1240, la Silva Plana fait 141 et la Royal Dutch à 41.100.

Les valeurs de charbonnages sont en hausse, les Courrières font 769 et la Lens à 445.

Aux valeurs de sucre la Say descend et les Sucreries d'Egypte cote 922.

Les fonds et valeurs ottomans sont assez fermes, le 4 % 105.50 et le 5 % à 71.90.

Les valeurs de caoutchoucs sont en avance, la Padang fait 1450 et les Terres Rouges font 935.

Le Rio Tinto à 4050, la De Beers cote 2215 et la Suez fait 13.350.

La Huanchaca 125, les Goldfields 232 et la Esmine 411.

L'INFORMATEUR FINANCIER
38, Rue de Châteaudun, Paris

GASTON MINET, Tailleur
LILLE, 42, Rue de Paris, 42, LILLE
VÊTEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE
Spécialité de Costumes d'Enfants

LE CHANGE

PARIS, 27. — Londres 122.61, New-York Allemagne 601, Belgique 351, Espagne 355.50, Italie 1011, Pologne 980, Roumanie 13.25, Suède Suisse 488.25, Vienne 351, Autres pays inchangés.

LE REVEIL AGRICOLE

Le Froid et les Céréales

Les blés de betteraves qui couvrent dans notre région une superficie importante, ont été faits cette année à bonne époque et dans des conditions extrêmement favorables. La levée des premières emblavures fut assez rapide et très régulière ; les derniers semis étaient en pleine travail de germination, lorsque le froid est survenu, accompagné d'un peu de neige, aussitôt disparue.

Suivant les prévisions rapportées par un savant chercheur, qui a étudié spécialement la périodicité des hivers rigoureux, nous serions gratifié cette année, d'un hiver très froid. Il n'est donc pas sans intérêts d'examiner ici, les répercussions qui peuvent s'en suivre, sur la culture de nos céréales d'hiver, particulièrement du froment.

Les hivers froids, moins fréquents qu'autrefois, sont généralement accompagnés de chutes plus ou moins abondantes de neige. Or, la neige, constitue une excellente protection pour les jeunes céréales en terre. C'est ainsi que par des hivers 1870-71 et 1890-91, qui furent très durs, et sans chutes de neige, les froments ont gelé ; alors que la dite céréale céréale résista aux grands froids de l'hiver 1879-80, qui fut caractérisé par d'abondantes neiges.

Les escourgeons, les avoines d'hiver, sont plus sensibles que le froment, les dommages qu'ils subissent sont plus importants.

Les dégâts varient aussi, selon l'état de végétation dans lequel les céréales se trouvent, lorsqu'elles sont suivies par le froid. L'hiver de 1879-80 a permis à ce sujet de faire des observations précises, que nous extrayons **d'un travail de M. Prilleux.** « En 1879, les semailles de blé ont été tardives, et le froid fut précoce. On a pu distinguer trois cas dans l'état où les blés se trouvaient lorsque la gelée commença.

« Les grains semés de bonne heure étaient bien levés, fortement enracinés, leurs feuilles couvraient la terre ; ceux semés un peu plus tard étaient en pleine travail de germination ; enfin les derniers semés, n'avaient pas commencé à germer. Les premiers et les derniers ont beaucoup moins souffert du froid que ceux en germination ».

Ce fait serait dû à ce que les grains gorgés d'eau, ont été pour la plupart tués par la gelée ; le dommage fut en définitive peu important, les grains déjà germés, avant été protégés dès les premiers jours de la gelée, par une bonne épaisseur de neige, qui a ramené la surface du sol à une température voisine de 0.

L'état du sol intervient dans une moindre mesure ; une terre bien tassée, et plombée, se froidit moins qu'une terre en grosses mottes.

La question de la fumure n'est pas non indifférente ; nous avons signalé à plusieurs reprises, que la céréale qui a reçu une bonne fumure chimique, à base de potasse, nitrate, persphosphate, supportait beaucoup plus facilement les rigueurs de l'hiver.

PEUT-ON PRESERVER NOS CÉRÉALES CONTRE LES GRANDS FROIDS

Les recherches effectuées dans la région ont permis d'isoler quelques sortes de blés résistantes au gel, mais d'un rendement inférieur que l'on ne peut conseiller ici. Par contre, trois conviennent : le **Rouge d'Ecosse** ou **Goldrop,** bien connu des agriculteurs, est de bonne résistance ; les **Blés à épis carrés** Square hoed et ses dérivés, Vilhemine, Stand etc., le **Blanc des Flandres** sont aussi recommandables ; le **Trésor,** le **Téverson** supportent mais à un moindre degré, les froids de 1879. Alors que nos hybrides : **Paix, Alliés,** etc, sont très sensibles au gel. L'Hybride n'a pas été éprouvé, souhaitons qu'il ne nous pas trop de déboires.

D'autre part les avantages que présentent les **blés mélangés** ont été signalés ici, à plusieurs reprises. Ils tienent particulièrement aux chances que l'on possède d'